

3 B CLIM

Société à responsabilité limitée au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul - 91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze décembre,
A dix heures,

Les associés de la société 3 B CLIM, société à responsabilité limitée au capital de 245 000 euros, divisé en 7 000 parts de 35 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents

Monsieur Laurent WATTELLE, titulaire de1 034 parts,
Monsieur Stéphane BOURGASSER, titulaire de1 802 parts,
Monsieur Serge BRAVAIS, titulaire de2 362 parts,
Monsieur Eric LHOMOND, titulaire de1 802 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge BRAVAIS, gérant associé.

La société FIDUCIAIRE PARIS OUEST, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts à la suite de la réalisation définitive des apports,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- une copie du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 13 mars 2023 agréant les apports,
- le rapport de la gérance,

SB
lw
el

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance prend acte de la réalisation définitive des apports au profit des sociétés :

- SBOTECHIMMO immatriculée sous le numéro 978 220 671 RCS VERSAILLES,
- LÉCLA immatriculée sous le numéro 980 896 641 RCS NANTERRE,
- 2MATILA immatriculée sous le numéro 982 176 174 RCS VERSAILLES,

et conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale en date du 13 mars 2023, agréée expressément lesdites sociétés en qualité de nouvelles associées à compter du 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

-à M. Serge BRAVAIS, deux mille trois cent soixante-deux parts, ci	2 362 parts
-à la Société SBOTECHIMMO, mille huit cent deux parts, ci	1 802 parts
-à la Société LECLA, neuf cent dix parts, ci	910 parts
-à M. Eric LHOMOND, huit cent quatre-vingt-douze parts, ci	892 parts
-à la Société 2MATILA, sept cents parts, ci	700 parts
-à Monsieur Laurent WATTELLE, trois cent trente-quatre parts, ci	334 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 7 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées en totalité. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

*

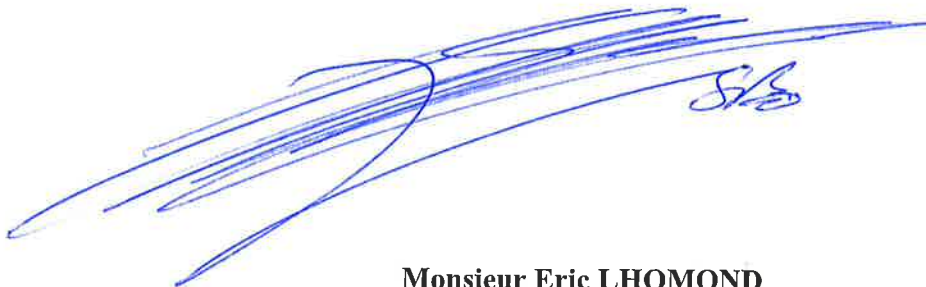
*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Laurent WATTELLE

Monsieur Stéphane BOURGASSER



Monsieur Serge BRAVAIS

Monsieur Eric LHOMOND

